

Mercredi 5 mai 2021



de 10h00 à 12h00

ETAT DES LIEUX DU BLOC PEINES



Conférence virtuelle animée par :

Ivan Guitz, premier vice-président coordonnateur du service de l'application des peines, tribunal judiciaire de Bobigny .

Amélie Morineau, avocate à la cour.

Objectif pédagogique : maîtriser le nouveau droit des peines émanant de la loi du 23 mars 2019.

Méthode pédagogique : méthode transmissive.

Plan de la formation : la nouvelle articulation siège correctionnel - JAP et le rôle de l'avocat à l'audience.

Focus sur :

- la réécriture de l'échelle des peines
- l'aménagement ab initio
- la DDSE (peine et aménagement)
- le TIG
- le mandat de dépôt à effet différé.

Prérequis : avocat, magistrat, professionnel du droit.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Spécialité : droit pénal.

Support pédagogique : un support sera remis en fin de formation.

Evaluation de la conférence : une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Inscription avocat : [cliquez ici](#)

Inscription magistrat :

secretariat.crf.ca-paris@justice.fr



Tarif : conférence financée par le [FIF-PL](#) (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.